DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 25/07/2022 Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

ID: 044-214400756-20220721-44_2022-DE

Nombre de conseillers	
en exercice	
présents	10
votants	12

L'an deux mil vingt-deux, le **VINGT-ET-UN JUILLET** à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 juillet 2022

PRÉSENTS:

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly RIOTTE Sandrine HUGRON Dominique

ABSENTS EXCUSÉS: HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric; BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à

PIERRISNARD Béatrice

ABSENTS NON EXCUSÉS: DUTERTRE Thomas; DUMARCHÉ Jérémy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRISNARD Béatrice

OBJET

44/2022 ACQUISITION D'UN TRACTEUR-TONDEUSE
--

M. le Maire expose que l'ensemble tracteur-tondeuse composé d'une cellule John Deere acquise en 2013, d'un tondeuse frontale (2012) et d'un broyeur frontal (2018) doivent être renouvelés.

Des devis pour l'acquisition d'un matériel neuf pour la reprise du matériel ancien ont été demandés à trois sociétés.

M. le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante, à savoirs celle de l'entreprise BJC-Espace Emeraude pour un montant de 28 486,00 \in HT (34 183,20 \in TTC) avec une reprise de l'ancien matériel de 6 500 \in .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir un ensemble tracteur-tondeuse Kubota auprès de l'entreprise BJC-Espace Emeraude de Châteaubriant pour un montant de 28 486,00 € HT (34 183,20 € TTC)
- Décide de céder la cellule John Deere, la tondeuse frontale et le broyeur frontal à l'entreprise BJC-Espace Emeraude de Châteaubriant pour un montant global de 6 500 €
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire, Jean-Marc LALLOUÉ